



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 19827

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les risques d'accidents de moto. Le nombre d'accidents de moto est, proportionnellement, considérablement plus important que le nombre d'accidents de voiture : en 2002, 18,49 % des personnes tuées sur la route circulaient sur des motos ou des scooters, alors que le nombre de deux roues en circulation ne représente que 1 % du trafic routier. Cette disproportion s'explique par la nature même du véhicule à deux roues, qui ne dispose pas de protections, par, bien souvent, une vitesse excessive, mais également par une inadaptation du réseau routier. En effet, les glissières de sécurité, fort efficaces pour les automobilistes, peuvent jouer le rôle de « guillotine » pour les motards. Pareillement, les matériaux utilisés pour le marquage au sol sont très glissants, le mobilier urbain est souvent mal positionné, et les plaques d'égout en fonte, de plus en plus utilisées, n'offrent pas les mêmes qualités d'adhérence que celles recouvertes de bitume précédemment utilisées. Il demande s'il envisage de prendre des mesures spécifiques afin de rendre le réseau routier moins accidentogène pour les motards.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19827

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4393